



COMMISSION REGIONALE MEDICALE

PV n°2 du vendredi 31 janvier et 13 février 2019.

Présents: Dr Abdoukarim ABAINÉ, Baco Moussa ABDELKADER.

Assiste : Mariamou SAINDOU (Responsable Licences).

Ordre du jour:

- Traitement des demandes de surclassement et des dossiers médicaux des Arbitres.

Traitement des demandes de surclassement.

La CRM rappelle que la visite médicale est de la responsabilité du médecin ayant signé le surclassement.

Surclassement accordé aux joueurs suivants :

Les dossiers ci-dessous étant complets et conformes, la commission émet un avis favorable au surclassement et les transmet à la Commission Régionale des Licences et Mutations pour suite à donner.

Noms - Prénoms	Clubs	Catégorie actuelle	Catégorie de surclassement
Mme HAMIDOUNA Koulthoum N° licence : 2 548 598 364	ASJ HANDREMA Affiliation : 545 330	Née le 20/01/2003 U16F	Seniors Féminine
Mme MOHAMED Nayati N° licence :		Née le 29/10/2003 U16F	Seniors Féminine
Mme. ALI Moussaoui N° licence : 2 547 221 363		Née le 27/01/2002 U17F	Seniors Féminine
ABDOURAHAMANE Harthati N° licence : 2 548 598 609		Née le 26/02/2003 U16F	Seniors Féminine
Mme ATTOUMANI Sainda N° licence : 2 547 900 814		Née le 30/06/2002 U17F	Seniors Féminine
Mme. ASSANI Anrafati N° licence : 2 547 225 026		Née le 13/08/2002 U17F	Seniors Féminine
Mme. ATTOUMANI Zabibou N° licence : 9 602 204 215		Née le 25/04/2002 U17F	Seniors Féminine
M. ALI MOHAMED Ismaël N° licence : 2 547 567 678		Né le 04/10/2002 U17	Seniors
M. SIRADJIDINE ATTOUMANI Fa N° licence : 2 548 284 399		Né le 13/06/2002 U17	Seniors
M. CHEBANI Tarkil- Anziz N° licence : 2 547 221 371		N'DREMA Club Affiliation : 582 504	Né le 12/10/2002 U17
M. HOMADI SARMAN Anzizi N° licence : 2 548 277 371	FMJ VAHIBE Affiliation : 582 512	Né le 26/03/2002 U17	Seniors
M. ALI Mohamed N° licence : 2 547 585 138	MAKOULATSA.FC Affiliation : 582 087	Né le 07/05/2002 U17	Seniors
M. ABDALLAH Ben Karim N° licence : 2 547 585 137		Né le 12/10/2002 U17	Seniors



Traitement des dossiers médicaux des Arbitres. Demandes de licences

La CRM rappelle que la visite médicale est de la responsabilité du médecin ayant signé le dossier.

Lors de la saison 2018, la CRM avait été souple sur l'examen ophtalmologique. Ce qui ne sera pas le cas cette saison. La CRM invite tous les arbitres à déposer des dossiers complets pour être traités. **Pour le respect du secret médical, le dossier devra être adressé à la Ligue sous pli confidentiel à l'attention de la Commission Régionale Médicale.**

Tout dossier médical incomplètement rempli sera IRRECEVABLE et retournera à l'expéditeur. Pour éviter de voir son dossier refusé, il faut :

- Remplir le questionnaire médical confidentiel page 2 du dossier (**sans rature svp**)
- Fournir OBLIGATOIREMENT l'E.C.G, le tracé et son interprétation médicale

L'ECG EST OBLIGATOIRE.				
Joindre le tracé et son interprétation médicale <i>(L'INTERPRÉTATION AUTOMATIQUE N'EST PAS VALABLE)</i>				
ELECTROCARDIOGRAMME (ECG)	Nombre facteurs de risque hors âge	Période		A effectuer
		A effectuer		
Homme	-	Jusqu'à 35 ans	ECG de base au premier examen	
	= 0 ou 1	De 35 à 50 ans	ECG tous les 5 ans	
		De 51 ans à +	ECG+ épreuve d'effort tous les 2 ans	
	= 2 ou +	De 35 à 49 ans	ECG+ épreuve d'effort à visée cardiologique tous les 2 ans	
De 50 ans à +		ECG + épreuve d'effort à visée cardiologique tous les ans		
Femme	-	-	ECG de base au premier examen	

L'examen ophtalmologique (5items), pratiqué par un Médecin **OPHTALMOLOGUE** est OBLIGATOIRE :



La première année de l'arbitrage



Tous les 4 ans après 35 ans

La CRM rappelle aux Arbitres que l'Orthoptiste est habilité à faire l'examen ophtalmologique.

Avis favorable pour les dossiers ci-dessous :

Les dossiers ci-dessous étant complets et conformes, la commission émet un avis favorable

Noms - Prénoms	Clubs	Catégorie	Avis de la Commission
M. AHMED Annil N° licence : 2 546 874 149	AS SADA Affiliation : 538 249	R1	FAVORABLE
M. YOUSOUFFOU Ali N° licence : 2 546 853 446		R1	FAVORABLE
M. AHMED Assane N° licence : 2 546 849 336		R1	FAVORABLE
M. BOURA Raslane N° licence : 2 547 562 991	USCJ KOUNGOU Affiliation : 563 994	R4	FAVORABLE
M. ALI Oikidou N° licence : 2 546 843 620		R4	FAVORABLE



M. BAMCOLO Nassouiffdine N° licence : 2 546 889 232	CJ MRONABEJA Affiliation : 542 913	R1	<i>FAVORABLE</i>
M. SOUMAILA Nassime N° licence : 2 543 186 405		R2	<i>FAVORABLE</i>
M. ALI MADI Ansoufidine N° licence : 2 546 853 377	FC KANI BE Affiliation : 545 345	R1	<i>FAVORABLE</i>
M. INSSA Attoumani N° licence : 2 546 812 594	AS NEIGE Affiliation : 542 928	R1	<i>FAVORABLE</i>
M. CHAHULI Mohamed N° licence : 3 269 614 655		R2	<i>FAVORABLE</i>
Mme BACO Djouhayriati N° licence: 2 545 365 028		R1	<i>FAVORABLE</i>
M. MOHALIDE Bihakillah N° licence : 2 546 448 894	PAMANDZI SC Affiliation : 542 140	R1	<i>FAVORABLE</i>
M. AMANE Zombo N° licence : 2 546 874 184	FC MTSAPERÉ Affiliation : 545 341	R3	<i>FAVORABLE</i>
M. ANLI Mdallah N° licence :	US OUANGANI Affiliation : 542 077	STAGIAIRE	<i>FAVORABLE</i>
M. OUSSENI Saindou Bachiroudine N° licence : 2 546 847 839		R1	<i>FAVORABLE</i>
M. MAZOUNI Thaoubani N° licence : 2 546 998 574	RC TSIMKOURA Affiliation : 581 577	R1	<i>FAVORABLE</i>
M. DJAILANI Madi N° licence : 2 547 177 874	USCP ANTEOU Affiliation : 542 924	R4	<i>FAVORABLE</i>
M. AHMED SAID N° licence : 2 546 878 087	FC CHICONI Affiliation : 551 210	R3	<i>FAVORABLE</i>
M. BOINA Inraki N° licence : 2 546 878 087		F4	<i>FAVORABLE</i>
M. MADI HARIBOU Talimidhou N° licence 2 546 875 554	RACINE DU NORD Affiliation : 545 349	R3	<i>FAVORABLE</i>
M. ALI Houmadi Saindou N° licence: 2 546 878 964	AS ROSADOR Affiliation : 545 338	R1	<i>FAVORABLE</i>
Mr SOUFFOU Sélémani N° licence : 2 546 849 113	AJ KANI KELI Affiliation : 542 903	R4	<i>FAVORABLE</i>
M. INSSA Minihadji N° licence : 2 546 879 427	AS BANDRABOUA Affiliation : 563 856	R2	<i>FAVORABLE</i>
M. HAMIDOU Issa N° licence : 2 546 878 100	ASJ MOINATINDRI Affiliation : 545 343	R1	<i>FAVORABLE</i>
M. MARI Attoumani Ben Atchou N° licence : 2 546 849 975	ASC WAHADI Affiliation : 563 935	R1	<i>FAVORABLE</i>
M. ALI Aboubacar N° licence : 2 546 887 748	OLYM MIRERENI Affiliation : 563 883	R1	<i>FAVORABLE</i>



La Commission émet un avis favorable pour les dossiers ci-dessous pour lesquels il manque l'examen ophtalmologique. Les Arbitres concernés doivent fournir l'examen dans **trois (3) mois**.

Noms - Prénoms	Clubs	Catégorie	Avis de la Commission
M. SOIMADDINE Soifirddine N° licence : 2 547 162 936	VCO VAHIBE Affiliation : 564 008	STAGIAIRE	FAVORABLE Examen Ophtalmologique à fournir.
M. AMED Annil N° licence: 2 546 874 149	AS SADA Affiliation : 538 249	R1	FAVORABLE Examen Ophtalmologique à fournir.
M. ABDALLAH MOHAMED Hadji N° licence : 2 548 303 930		R4	FAVORABLE Examen Ophtalmologique à fournir.
M. SAINDOU Ahamadi N° licence : 2 546 880 636	ASC WAHADI Affiliation : 563 935	R2	FAVORABLE Examen Ophtalmologique à fournir.

Avis défavorable pour les dossiers ci-dessous :

La Commission émet un avis défavorable pour les dossiers ci-dessous

Noms - Prénoms	Clubs	Catégorie	Avis de la Commission
M. HOUSSEYN Houmadi N° licence : 2 546 853 448	FMJV Affiliation : 588 512	R1	Manque : L'acuité visuelle et sa correction
M. MOUSTADEL Houmadi Ous N° licence : 2 546 874 175	AJ MTSAHARA Affiliation : 542 942	R2	Manque : examen ophtalmologique depuis la saison 2018

La Commission insiste sur les points suivants :

- L'interprétation de l'E.C.G doit OBLIGATOIREMENT porter le nom de l'Arbitre consulté.
- Le dossier doit-être rempli INTEGRALEMENT et ne doit comporter AUCUNE rature.
- Tout dossier incomplet sera refusé.

Prochaine réunion

Président

Secrétaire général

Dr Abdoukarim ABAINE

Baco Moussa ABDELKADER